

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2026

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 23 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 3 procurations

Procurat(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Pia Kieffer
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Annabelle Ravizzi a donné procuration à Mme Stéphanie Beinert

Absent(s) : MM. Lucas Adam, Patrick Depyl, Martial Schillinger ; Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 25

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal,

vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,

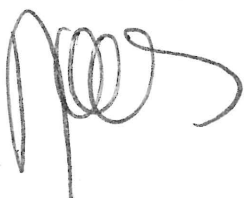
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

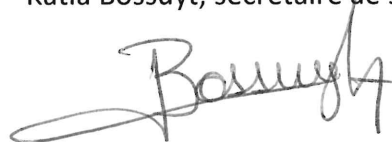
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 8 janvier 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 8 janvier 2026

Publié sur le site internet de la commune le 8 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2026

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 23 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 3 procurations

Procurat(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Pia Kieffer

M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Camille Meyer

Mme Annabelle Ravizzi a donné procuration à Mme Stéphanie Beinert

Absent(s) : MM. Lucas Adam, Patrick Depyl, Martial Schillinger ; Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 25

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2025.

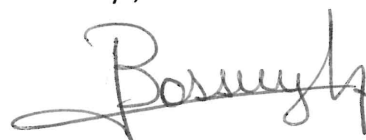
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 8 janvier 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 8 janvier 2026

Publié sur le site internet de la commune le 8 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2026

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 23 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 3 procurations

Procurat(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Pia Kieffer
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Annabelle Ravizzi a donné procuration à Mme Stéphanie Beinert

Absent(s) : MM. Lucas Adam, Patrick Depyl, Martial Schillinger ; Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 25

**CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA GENDARMERIE ET LA POLICE MUNICIPALE DE
LA WANTZENAU**

Le conseil municipal,

vu la loi n°99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales,

vu le décret n°2012-02 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en
matière de police municipale,

considérant le besoin de coordonner la police municipale et la gendarmerie nationale dans
leurs actions,

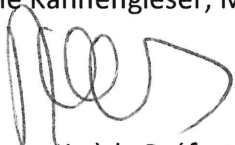
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de coordination entre la
police municipale et la gendarmerie nationale, annexée à la présente délibération.

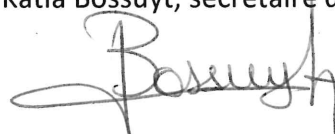
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 8 janvier 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 8 janvier 2026

Publié sur le site internet de la commune le 8 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2026

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 23 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 3 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Pia Kieffer

M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Camille Meyer

Mme Annabelle Ravizzi a donné procuration à Mme Stéphanie Beinert

Absent(s) : MM. Lucas Adam, Patrick Depyl, Martial Schillinger ; Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 25

ONF / APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2026

Le conseil municipal,

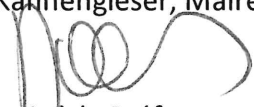
sur proposition de la commission environnement et forêt réunie le 9 décembre 2025,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le programme de travaux forestiers élaboré par l'Office National des Forêts, en forêt communale de La Wantzenau pour l'exercice 2026, composé comme suit :
 - un état prévisionnel de coupes portant sur un volume total de 497 m³ de bois et générant une recette brute estimée à 23 076 € HT,
 - des travaux patrimoniaux, pour un montant de 13 220 € HT dont 12 480 € HT pour des travaux sylvicoles et 740 € HT pour des travaux de protection et d'infrastructure,
 - des travaux d'exploitation, pour un montant de 14 900 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer et à approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation,
- et indique que les montants mentionnés ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2026.

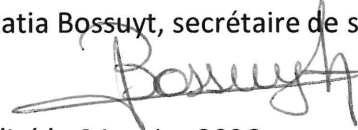
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 8 janvier 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 8 janvier 2026

Publié sur le site internet de la commune le 8 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.